

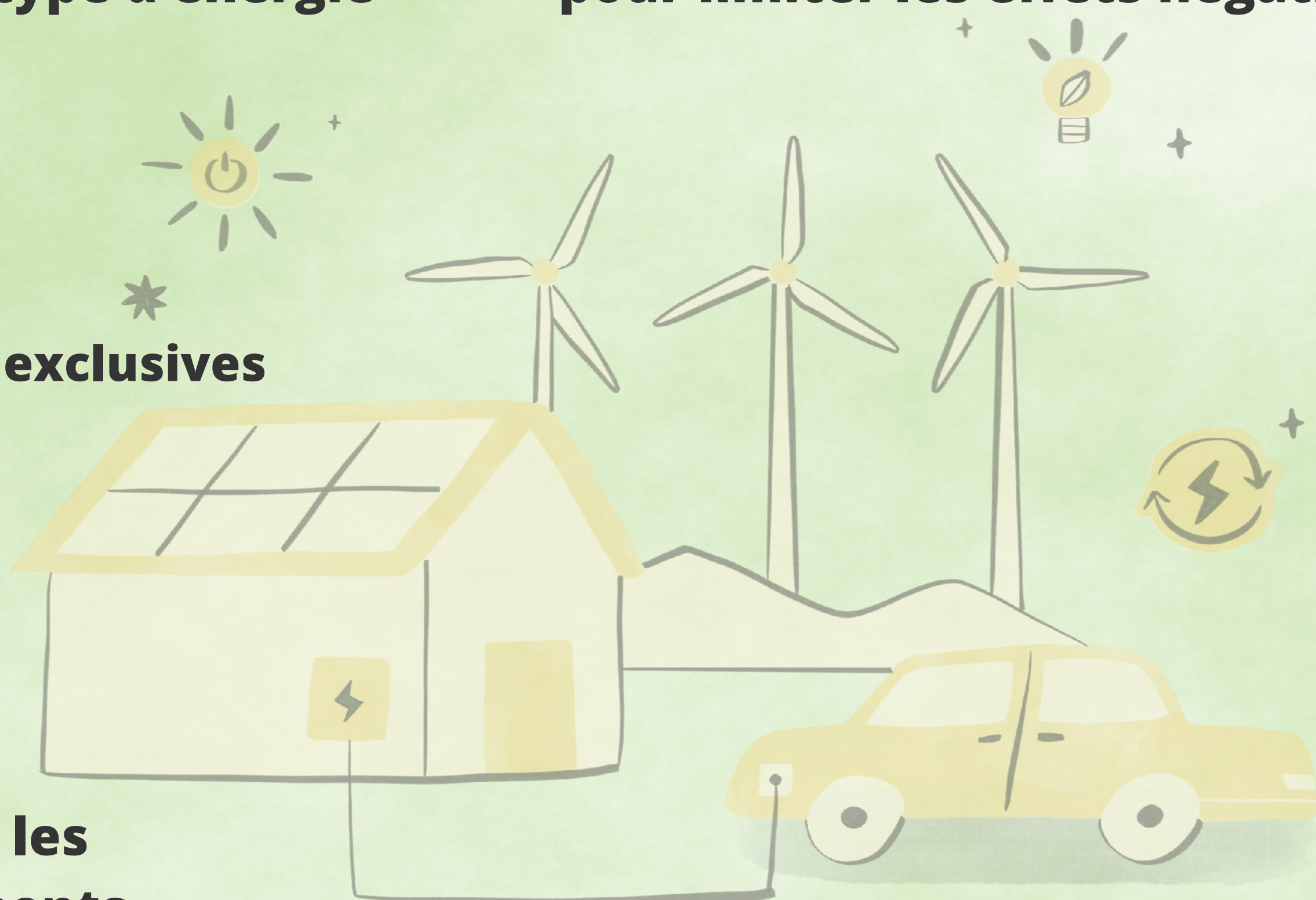
ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

De quoi parle t-on ?

**Des zones jugées
préférentielles et prioritaires
pour chaque type d'énergie**

**Prendre en compte les
caractéristiques du territoire
pour limiter les effets négatifs**

Des zones non exclusives



**Pour sécuriser les
approvisionnements
en énergie**

**Ces zonages sont réalisées par
les communes après
consultation des habitants**

Quels effets ?

La création d'une zone d'accélération n'est pas une autorisation pour les projets d'énergies renouvelables.

- Un projet en zone d'accélération doit respecter les dispositions réglementaires.
- Il suit les mêmes étapes et doit obtenir les mêmes autorisations que pour tout projet.

Cela permet d'afficher les zones qui ont fait l'objet d'une validation et pour les porteurs de projet :

- une réduction des délais d'instruction
- des mécanismes financiers incitatifs